



VILLE DE SAINTE-ADELE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 18 juin 2018, le premier projet de règlement 1200-2012-Z-28 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z.

Pour faire, suite à l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 11 juillet 2018, à 19 h**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le règlement 1200-2012-Z-28

L'objet de ce règlement vise à morceler la zone CM-003 (Pierre-Péladeau/du Bourg-Joli) et à autoriser les constructions de trois étages dans l'une des deux zones créées

La zone visée est CM-003 (entre l'autoroute des Laurentides, la rue du Bourg-Joli et le chemin Pierre-Péladeau)

Les zones contiguës sont : CM-002, CV-002, PI-005, RA-005, RA-006, RB-004, RB-009, RB-011, RP-019, RP-021, TM-011

CE PROJET CONTIENT DES DISPOSITIONS PROPRES À UN RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.

Les projets des règlements et le plan des zones visées et contiguës peuvent être consultés au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, aux heures régulières de bureau. Le plan de zonage peut être également consulté sur le site internet de la ville dans la section « publications ». Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements concernant ces projets de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme ou le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921.

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 27 juin 2018

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA